

Conditions générales de vente et de livraison

Vers. 12 (21.01.2025)

1 APPLICATION

- 1.1 Ces conditions générales de vente et de livraison (ci-après dénommées « Ces Conditions» ou «Conditions» s'appliquent à l'ensemble des ventes des sociétés DESMI («DESMI») au client («Client») sauf renonciation expresse ou modification sous forme d'un nouvel accord écrit.
- 1.2 Les conditions d'achat spécifiques ou les exigences particulières remises par le Client (par exemple le bon de commande du Client ou dans les conditions d'achat du Client), ne sont pas contraignantes pour DESMI, sans le consentement écrit de DESMI.
- 1.3 Une offre DESMI n'est pas contraignante tant qu'elle n'a pas été validée dans la confirmation de commande émise par DESMI conformément aux présentes Conditions. Le Client ne peut pas modifier ou annuler sa commande une fois qu'elle a été reçue par DESMI sans le consentement écrit de DESMI acceptant cette modification ou cette annulation.

2 CONDITIONS APPLICABLES POUR LES LIVRAISONS SUIVANTES :

- **Livraisons des marchandises ORGALIME S2022 est applicable**
- **Livraisons de marchandises et installation ORGALIME SI24 est applicable**
- **Maintenance ORGALIME M17**
- **Réparation ORGALIME R17**

Les accords susmentionnés concernant la livraison sont, en outre, valables, avec les modifications énoncées dans les présentes Conditions, y compris :

2.1 Conditions de livraison :

Ex Works (Incoterms 2020).

2.2 Livraison anticipée :

DESMI a le droit d'expédier les marchandises jusqu'à cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue sans devoir en aviser par avance le client.

2.3 Livraison partielle :

DESMI a le droit d'effectuer des livraisons partielles à son initiative. DESMI supporte alors les coûts supplémentaires liés à l'expédition et au conditionnement.

2.4 Réclamations/anomalies :

En cas de réclamation dans le délai imparti pour ce type de procédure, le Client doit, après accord préalable avec DESMI, renvoyer le produit à DESMI, accompagné d'un bon de livraison mentionnant la nature de la réclamation. Le coût de l'expédition et de l'assurance sont alors pris en charge par le Client. Le produit doit être renvoyé sans les accessoires montés. Alternativement, le client peut requérir une remise en état sur site par le biais du service d'assistance sur site DESMI. Dans ce scénario, la responsabilité pour les défauts couvre uniquement les pièces détachées et les heures de réparation - toutes les autres dépenses sont couvertes par le client, par exemple les frais de déplacement, le temps de déplacement, etc.

Si le Client a fait une réclamation et s'il s'avère qu'aucune faute ne peut être imputée à DESMI, DESMI est alors en droit de réclamer une indemnité pour le travail effectué conformément au prix en vigueur et relatif au travaux, service, etc. Les frais de transport et d'assurance liés au retour du produit sont à la charge du Client.

Si DESMI constate des anomalies qui lui sont attribuables, DESMI envoie au Client le produit remis à neuf ou bien un produit de substitution et conserve les pièces remplacées ou le produit défectueux. DESMI choisit le mode de transport et prend en charge les frais de transport et d'assurance. En outre le Client ne peut pas faire valoir de réclamation supplémentaire contre DESMI en raison de produits défectueux.

Si une anomalie invoquée peut faire l'objet d'une réclamation auprès de DESMI et si DESMI s'engage à y remédier sur le site du Client, celui-ci est tenu de supporter les coûts supplémentaires engagés par DESMI, notamment les frais de déplacement, temps d'attente, séjours, heures non travaillées, etc. selon le barème de prix DESMI en vigueur.

2.5 Conditions de paiement :

Le prix d'achat convenu doit être réglé lors de la conclusion de l'accord.

Sans préjudice de tout autre droit ou recours prévus dans le présent accord, DESMI se réserve le droit de déduire, de retenir tout paiement, ou de recevoir un remboursement pour toute perte, dommage, responsabilité ou réclamation que toute société du groupe DESMI pourrait avoir à l'encontre du Client ou de toute autre société appartenant au même groupe que le Client.

2.6 Transfert de risque :

Ex Works (Incoterms 2020).

2.7 Prix :

Tous les prix sont des prix nets à l'exclusion des frais d'assurance, d'expédition, d'emballage et de conditionnement, des droits de douane, de la TVA, et de toute éventuelle dépense et frais pour documentation spécialisée, sauf accord contraire. En cas d'augmentation des taxes ou de fluctuation des taux de change avant la livraison, le prix sera augmenté en conséquence.

2.8 Indemnités de retard :

En cas de retard de paiement par rapport aux conditions de paiement prévues dans le contrat, DESMI est en droit de calculer des indemnités de retard égales à 1,5 % par mois calendaire commencé.

2.9 Livraison :

Si la livraison ne peut être effectuée conformément au délai de livraison convenu, et si ce n'est pas du fait de DESMI, DESMI stockera les articles dans ses entrepôts conformément aux normes DESMI. Un report de plus de 14 jours calendaires se traduira par un coût équivalent à 1,5 % de la valeur totale de la commande par mois commencé. Les marchandises ne seront pas livrées/envoyées tant que cette somme n'aura pas été payée.

Outre les conditions évidentes du document ORGALIME pertinent, il convient de noter qu'une date de livraison convenue du côté de DESMI est subordonnée à ce que tous les matériaux, documents et autres informations nécessaires à la fourniture du service soient en possession de DESMI au plus tard à la date convenue, et si une telle date n'a pas été convenue, alors à la date déterminée par DESMI.

2.10 Inspection/test du produit :

Si une inspection et un test sont prévus dans la commande, ils doivent se dérouler sur le lieu de production pendant les heures ouvrées de travail.

2.11 Évaluation de crédit :

DESMI procédera à une évaluation du crédit à un Client une fois le contrat conclu. Si l'évaluation n'est pas satisfaisante, le contrat est, du côté de DESMI conditionné au fait que le Client fournit une garantie de paiement sous forme soit de garantie bancaire soit d'un paiement par anticipation.

2.12 Informations techniques, directives etc. :

Les informations sur le produit, les illustrations et les données techniques sont fournies uniquement à titre indicatif. Les informations fournies par DESMI ne sont contraignantes que lorsqu'elles sont fournies séparément et confirmées par écrit.

Le Client assume l'entière responsabilité du choix du niveau de performance, notamment en ce qui concerne l'atteinte des résultats et des fonctionnalités qu'il peut attendre et notamment du fonctionnement du produit dans l'environnement d'exploitation existant ou prévu par le Client.

Les exigences particulières du Client ne sont pas contraignantes sans le consentement écrit de DESMI.

2.13 Réserve de propriété :

Conformément aux clauses relatives à la réserve de propriété contenues dans ORGALIME S2022, -SI14, -M17 et -R17, il est particulièrement vrai pour les ventes en Allemagne que la réserve de propriété en droit allemand s'entend selon les termes «erweiteter Eigentumsvorbehalt» et «verlängerter Eigentumsvorbehalt».

2.14 Contrôles à l'exportation, sanctions et conformité :

Le Client est informé du fait que les produits peuvent être soumis aux règles de contrôle des exportations aux termes du droit européen et/ou américain, aux sanctions ou à d'autres lois et réglementations applicables à l'exportation (rassemblées sous le terme, les «Règles»). Le Client s'engage à respecter les Règles et refuse de vendre, transférer ou livrer, de manière directe ou indirecte les produits ou parties de produits de DESMI ainsi que la documentation associée à une personne ou une organisation qui enfreindrait les Règles.

Le Client déclare que ni lui-même ni ses supérieurs hiérarchiques, dirigeants, personnes morales ou toute autre personne/entité impliquée dans une transaction avec DESMI, par exemple, transporteur, client final, consultant, agent, ne figure dans les listes de sanction de l'UE, des États-Unis ou de tout autre pays.

Le Client déclare ne pas être impliqué dans des activités qui exposeraient DESMI à des pénalités et

amendes aux termes de la loi, y compris, mais sans limitation, aux règles relatives à la corruption, à des pratiques anticoncurrentielles et au blanchiment d'argent.

Le Client s'engage à indemniser intégralement DESMI pour tout dommage, obligation, pénalité, amende et frais résultant d'une réclamation, d'un litige ou d'une plainte pour non-respect par le Client de cette disposition.

Si la commande est destinée à être exportée, les devis et les commandes devront être approuvés par les autorités compétentes en matière d'exportation. La date de livraison finale dépend de la délivrance de l'autorisation d'exportation.

Si les Règles devaient être modifiées de telle sorte que l'exécution des réclamations et des obligations de service/vente de pièces de rechange soit contraire aux Règles, alors DESMI serait exempté de ces obligations éventuelles.

2.15 Garantie :

Le client est tenu, lors d'une éventuelle réclamation, de présenter à DESMI un document attestant l'heure/le jour de livraison/lieu ou de prise en charge du produit ou service.

2.16 Limite de responsabilité :

Quels que soient les motifs pour lesquels une réclamation est formulée et quel que soit le degré de négligence, DESMI n'est pas responsable des dommages consécutifs ou indirects tels que Les perte d'exploitation, perte de temps, perte de profit, perte consécutive, perte de clientèle, manque d'économies escomptées, etc.

La responsabilité de DESMI ne peut en aucun cas être engagée pour des dommages qui ne pouvaient pas être prévus au moment de la conclusion du contrat.

La responsabilité pleine et entière de DESMI pour toute autre perte ou dommage (qu'il s'agisse d'un retard, d'un conseil ou d'une anomalie), et à moins que la responsabilité de DESMI ne soit expressément supprimée, sera limitée au montant versé par le client pour la prestation (ou pour son absence) sur laquelle la réclamation est basée. Quel que soit le montant de la rémunération pour la prestation, le montant total de l'indemnisation versée par DESMI sera au maximum de DKK 1.000.000,00

2.17 Force majeure :

DESMI ne saurait être tenue pour responsable en cas de non réalisation ou de retard dans l'exécution des contrats pour cause de force majeure, guerre, émeutes, troubles civils, intervention des pouvoirs publics ou du gouvernement, incendie, grève, lock-out, interdiction d'exportation et/ou d'importation, mobilisation, vandalisme, restrictions de change, épidémie, virus informatique, piratage informatique, catastrophes naturelles, intempéries, pénurie de main d'œuvre, manque d'énergie et d'approvisionnement en eau et toute autre cause que DESMI ne pourrait ni contrôler, ni éviter, ni prévoir.

Si une ou plusieurs des circonstances mentionnées ci-dessus empêchent temporairement une livraison ou si cette livraison est effectuée hors délais, la livraison sera différée pour une période correspondant à la durée de l'événement qui y fait obstacle en ajoutant un délai raisonnable permettant la normalisation de la situation. La livraison dans le délai de livraison différé est considérée à tous égards comme cohérente.

2.18 Corona virus (COVID-19) :

DESMI ne peut être tenu responsable de la non-exécution ou de retards dus à la COVID-19.

Si la livraison est temporairement empêchée, directement ou indirectement, par la covid-19, la livraison sera reportée pour une période correspondant à la durée de la situation, augmentée d'une période raisonnable compte tenu des circonstances d'un retour à la normale. La livraison dans les délais de livraison reportés doit être considérée comme une livraison à temps à tous égards.

2.19 Clause de défaut croisée :

Si le Client ou d'autres sociétés appartenant au même groupe que le Client manquent à leurs obligations en vertu du présent contrat ou de tout autre contrat conclu avec DESMI, DESMI est en droit de suspendre les livraisons futures au titre du présent contrat et des autres contrats jusqu'à ce que le manquement soit corrigé, ou de résilier le présent contrat avec effet immédiat.

2.20 Compétence et choix du droit :

Tout différend entre DESMI et le Client est résolu conformément à la loi danoise. Toutefois, ce choix de droit exclut les règles du droit civil international en vertu du droit danois. Les affaires doivent être portées devant le tribunal municipal d'Aalborg, au Danemark, accepté en tant que tribunal compétent.